

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCES-VERBAL no 25

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 11 décembre 2024 à 19h00

Salle des Remparts

Présidence : Mme Manon Roethlisberger

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 24 de la séance du 30 octobre 2024
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil en remplacement de Mme Léa Glardon (PSDG)
5. Elections – Nominations
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
8. Réponses aux interpellations
9. Préavis
 - 9.1. Préavis municipal N° 36/2024 – Achat d'une balayeuse électrique pour le Secteur espaces publics
 - 9.2. Préavis municipal N° 37/2024 – Demande de crédit de réalisation de Fr. 650'000.- pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments scolaires
 - 9.3. Préavis municipal N° 38/2024 – Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 379'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du parc Fesquet
 - 9.4. Préavis municipal N° 39/2024 – Parcelle N° 897 – Droit de superficie en faveur de la Fondation du centre œcuménique de Vassin – retour des constructions à la Commune avant échéance
10. Rapports
 - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 31/2024 – Budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 32/2024 – Budget 2025 du Fonds culturel Riviera
 - 10.3. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 33/2024 – Budget 2025 de la Commune de La Tour-de-Peilz
 - 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis (PLR) – La durabilité – un défi qui nous concerne tous
 - 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts
 - 10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 34/2024 – Ediction d'un Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions

- 10.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 35/2024 – Octroi de la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz à M. Claude de Ribaupierre, alias Derib, auteur de bandes dessinées
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 30/2024 – Préavis N° 4/2023 – Renouvellement de la place de jeux du Château – Décompte final
- 11.2. Communication municipale N° 31/2024 – Préavis N° 10/2019 – Remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure – Décompte final
- 11.3. Communication municipale N° 32/2024 – Préavis N° 3/2024 – Remplacement des serrures, des clés et de la mise en passe du collège des Mousquetaires – Décompte final
- 11.4. Communication municipale N° 33/2024 – Préavis N° 10/2020 – Assainissement, éclairage et réaménagement des chemins des Buleses et du Crotton – Décompte final
- 11.5. Communication municipale N° 34/2024 – Établissement d'un plan de mobilité scolaire pour les établissements de La Tour-de-Peilz
- 11.6. Communication municipale N° 35/2024 – Préavis N° 12/2022 – Réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully – Décompte final
12. Questions, propositions individuelles et divers

Appel

72 personnes présentes sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Alice Gavillet - François Grognoz - Hugo Huart - Guillaume Jung - Ingrid Mamin - Claudio Manco - Myriam Michel - Marie Schmidhauser - Valentine Schmidhauser - Ziva Tavcar - Dominique Vaucoret - François Vodoz

Mme la Présidente ouvre la dernière séance de l'année 2024 - 25^e séance de la législature - en saluant les personnes présentes. Elle souhaite la bienvenue à la presse, ainsi qu'à notre agent de proximité.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés à l'ordre du jour :

4. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mme Léa Glardon (PSDG) et de M. Michel Chappuis (PLR)
- 11.7. Communication municipale N° 36/2024 – Quai Emile-Louis Roussy – Attribution des emplacements de kiosques saisonniers
- 11.8. Communication municipale N° 37/2024 – Modification de la subvention Mobilité – FEDD

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel qu'amendé.

2. Adoption du procès-verbal N° 24 de la séance du 30 octobre 2024

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 24 de la séance du 30 octobre 2024 est adopté à une large majorité (cinq abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Lettres de Mme A. Fenini (4 décembre), M. M. Chappuis (29 novembre), Mme L. Glardon (7 novembre) et M. A. Raemy (6 novembre) annonçant leur démission respective du Conseil communal. Mme la Présidente constate que cette dernière démission mettra un terme, le 31 décembre, à 40 années de Conseil communal. Elle s'adresse à M. A. Raemy en ces termes : « Cher Alois, c'est avec beaucoup d'émotion et de l'admiration que je prends la parole ce soir pour honorer ton engagement exceptionnel. Tu as

consacré quarante ans de ta vie au service de notre commune, La Tour-de-Peilz. Quarante ans ! C'est un chiffre qui impressionne mais, au-delà des années, ce sont surtout les innombrables heures de travail, de réflexion, de débat et de séance de groupe, de présidence de commission et de rédaction de rapports qui méritent toute notre reconnaissance. Nous savons tous que ce rôle, bien qu'enrichissant, n'est pas toujours simple : ton engagement exemplaire est une inspiration pour nous tous. Aujourd'hui, au nom de l'ensemble du Conseil communal, je tiens à te remercier, cher Alois, pour ton immense contribution à notre commune. Tu fais partie de celles et ceux qui rappellent à quel point l'engagement citoyen est précieux et essentiel. Alors, permettez-moi d'inviter tout le monde à se joindre à moi pour applaudir chaleureusement Alois Raemy et pour lui exprimer notre gratitude la plus sincère. » (Sous les applaudissements du Conseil, elle lui remet un petit présent) M. A. Raemy remercie tout le monde. Il dit avoir eu beaucoup de satisfactions dans sa carrière politique, pas uniquement des déboires.

La sortie du Conseil communal se déroulera le samedi 10 mai 2025 en terres boélandes, chaussés de baskets confortables.

Le postulat annoncé lors de la séance précédente sera finalement déposé le 5 février 2025.

À la suite de la révision partielle des statuts de l'ASR, l'art. 10, al. 1 mentionne qu'un membre de l'Exécutif ne peut plus siéger au Conseil intercommunal. Cela signifie qu'un poste se libère et, selon la répartition actuelle des sièges, ce poste revient au groupe des Vert.e.s. Cette élection sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Mme la Présidente propose que la règle suivante guide la tenue de la séance du jour : plus l'odeur du fromage sera intense, moins les interventions devront être longues. Elle se tient donc à cette règle et clôt ainsi son dernier discours de l'année.

Le délai pour déposer les postulats, motions et interpellations pour la séance du 5 février 2025 est fixé au 13 janvier prochain. Les documents, informations, questions sont à remettre à la présidence au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil, dernier délai, avec copie à la secrétaire.

4. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mme Léa Glardon (PSDG) et de M. Michel Chappuis (PLR)

Mme la Présidente précise que les remplacements de Mme A. Fenini et de M. A. Raemy se tiendront lors de la prochaine séance. Elle assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Alexandre Davel, en remplacement de Mme Léa Glardon (PSDG), démissionnaire
- M. Anton Ciurlia, en remplacement de M. Michel Chappuis (PLR), démissionnaire

Mme la Présidente leur souhaite la bienvenue et les invite à participer activement et de manière constructive aux travaux du Conseil.

5. Elections – Nominations

Néant.

6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Mme V. Ansermet annonce que le directeur du SIGE est absent depuis plusieurs mois pour des raisons de santé. Lors de la dernière séance du SIGE, il a été annoncé que l'intéressé ne pourrait pas retourner à ses fonctions. En accord avec le Comité de direction, il a donc décidé de mettre un terme à son contrat. Un appel à candidatures pour un nouveau directeur ou une nouvelle directrice a été lancé au mois de novembre et si possible, le directeur sortant accompagnera la personne désignée pour faciliter la transition. Nous lui adressons évidemment nos meilleurs vœux pour sa santé et son

avenir. La campagne géotechnique menée sur le terrain « Prés des Fourches » à Noville, envisagé pour la STEP régionale, est terminée, incluant quatorze fouilles et seize sondages carottés. La commune de Montreux, propriétaire du terrain, a effectué trois sondages pour analyser la nappe phréatique profonde. Les échantillons sont en cours d'analyse, avec des résultats attendus fin novembre (toujours pas communiqués). Parallèlement, une mise à jour de l'étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'ingénieurs, avec une projection à 2070 (durée de fonctionnement envisagé pour la STEP) ; ces éléments permettront de préparer une demande de crédit au Conseil intercommunal, qui sera informé des résultats avant cette démarche. Le préavis relatif aux adaptations du règlement intercommunal sur la distribution de l'eau, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2025, a été adopté. Afin d'assurer l'entretien du réseau de distribution d'eau ainsi que le financement des travaux d'investissements en cours et prévus, le SIGE va adapter ses taxes, inchangées depuis 2011. La commission s'est fortement engagée et c'est grâce aussi à MM. M. Bloch et J. Bonvin qu'on a réussi à faire évoluer ce dossier, avec une part variable sur la taxation de l'eau qui passe de CHF HT 1.50 à CHF HT 1.75 par m³, en phase avec les enjeux actuels où l'on favorise une consommation raisonnée de l'eau. La taxe d'abonnement annuelle (part fixe) se monte, jusqu'à fin 2024, à CHF HT 80.- au débit nominal du compteur. Elle passera à CHF HT 90.-.

M. Y. Kraehenbuehl indique que le Conseil intercommunal Sécurité Riviera s'est réuni le 21 novembre. Deux interpellations ont été déposées au sujet du trafic de drogue dans le secteur de la gare de Vevey. Il y a véritablement des inquiétudes à ce sujet. Les neuf communes membres ont accepté la révision partielle des statuts de l'ASR après des années de travail. De nombreuses variantes ont été élaborées, dont une avec l'expertise de l'IDHEAP. Des négociations fortes ont finalement abouti à un consensus politique qui préserve la solidarité régionale. Les démarches sont en cours auprès du Conseil d'Etat pour l'approbation de ces nouvelles dispositions statutaires. La nouvelle répartition des charges entre les communes sera effective au 1^{er} janvier 2025, cas échéant avec effet rétroactif. La commission consultative de la Maison de la sécurité publique Riviera s'est réunie à quatre reprises. Les bâtiments actuels ne sont plus adaptés aux défis opérationnels et aux conditions de sécurité et de santé au travail. Pas de centralisation totale, puisqu'il est prévu de maintenir des antennes de proximité. Grâce à l'intervention de la commission, ce n'est plus un site, mais trois qui sont étudiés. Pour le site de la Saussaz, la préoccupation se situe surtout au niveau de la mobilité et de l'environnement. Le 2^e lieu se situe sur le P+R « Aux Foges » à Montreux. Les premières études ont confirmé la faisabilité du projet, tant au niveau de l'urbanisme, de la mobilité ou des contraintes OPAM. Le 3^e site se trouve au lieu-dit « Le Pré Blanc » sur la commune de Blonay – Saint-Légier. C'est le propriétaire privé de cette parcelle qui a approché l'ASR. Une fois les dernières études réalisées, les trois options seront évaluées, selon une analyse multicritères, afin de se déterminer dans un délai d'environ six mois, à l'horizon d'avril 2025. La commission a reçu deux orateurs externes. Le Procureur général adjoint a insisté sur les synergies et la collaboration avec les polices cantonales et intercommunales. Le Ministère public a clairement manifesté son intérêt à intégrer la Maison de la sécurité publique quel que soit l'horizon temporel. L'inspecteur cantonal en charge de la défense incendie et secours pour le Canton de Vaud a brossé un portrait pré-occupant de l'état des casernes de la région. Le futur dispositif régional dépendra de la localisation de la Maison de la sécurité. On conservera des casernes externes de proximité et la Maison de la sécurité deviendra un centre névralgique pour assurer la mission de défense incendie et de secours dont la nécessité ne fait aucun doute. La commission consultative a reconnu l'importance stratégique de construire la Maison de la sécurité publique Riviera. À fin 2024, le coût et le financement ont à peine été évoqués (par exemple un possible partenariat public-privé). En fonction du modèle de financement, une modification des statuts de l'ASR (art. 27 – Capital) sera à nouveau nécessaire, avec un passage devant les neuf conseils communaux. Le financement sera certainement traité en 2025 en toute transparence avec la commission consultative et la commission de gestion.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

8. Réponses aux interpellations

Néant.

9. Préavis

9.1. Préavis municipal N° 36/2024 – Achat d’une balayeuse électrique pour le Secteur espaces publics

La parole n’étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Geneviève Pasche
<u>Membres</u> :	PLR	Sophie Blank Barbezat - Pierre Cavin
	PSDG	Herculano Lisboa - Valentine Schmidhauser
	LCIVL	Michael Rohrer
	UDC	Jean-Étienne Holzeisen (LTDPL)

9.2. Préavis municipal N° 37/2024 – Demande de crédit de réalisation de Fr. 650'000.- pour le remplacement de l’éclairage des bâtiments scolaires

La parole n’étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Lyonel Kaufmann
<u>Membres</u> :	PLR	Bernadette Menétrey - Roger Urech
	LV	Amandine Gianini - Gabrielle Heller
	LCIVL	Alois Raemy
	UDC	Marc Wüthrich (LTDPL)

9.3. Préavis municipal N° 38/2024 – Demande d’un crédit de réalisation de Fr. 379'000.- pour le renouvellement de la place de jeux du parc Fesquet

Mme M. Adank remarque qu’en septembre de cette année, le Parlement a accepté les modifications de la loi fédérale sur la protection de l’environnement. Le délai référendaire court jusqu’à mi-janvier, mais elle devrait prochainement entrer en vigueur. Son article 32 prévoit, entre autres, que les espaces verts et les places de jeux où de jeunes enfants jouent régulièrement doivent obligatoirement être assainis s’il s’avère qu’ils devaient être pollués par des substances diverses, comme la pollution atmosphérique, les gaz d’échappement, l’utilisation d’herbicides ou autres produits sur les pelouses. Si des travaux sont entrepris sur cette place de jeux, est-il envisagé de procéder à des analyses du sol pour être sûrs que cet endroit n’est pas affecté par une quelconque pollution ? La question se posera aussi pour tous les autres espaces de ce type dans notre commune.

Mme A.-M. Arnaud aimerait obtenir quelques précisions : de quand date cette place de jeux ? A-t-elle été entretenue régulièrement ? Pourquoi mélanger les aménagements de la place de tennis avoisinante (mur pour balles de tennis et non squash, rénovation des toilettes) ? Une place de jeux est destinée aux petits enfants. Peut-on considérer que les adolescents profiteront des balançoires, d’un bac à sable ou d’une tyrolienne ? Tout à coup apparaissent dans ces aménagements parcours d’équilibre, piste de pétanque, table de ping-pong, armoire de jeux à disposition avec code QR, tables de pique-nique. Pourquoi pas une maison de repos pour se relaxer après toutes ces activités ? Il ne s’agit pas d’un renouvellement d’installations, mais de nouvelles constructions, pour lesquelles une autorisation de construire est nécessaire. Il était prévu pour ce projet une dépense de Fr. 250'000.-. Elle

constate une dérive financière sur tous les projets : place de jeux du Château (Fr. 350'000.-) et aujourd'hui ce projet (Fr. 379'000.-). Dans ce dossier, le coût des prestations effectuées par le personnel communal n'est pas chiffré. Elle propose donc de refuser ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LCIVL	Mireille Cornaz
<u>Membres</u> :	PLR	Claude Delessert - Gabriel Chervet
	PSDG	André Gruaz - Alexandre Davel
	LV	Aude Lerch
	UDC	Nathalie Demarta

9.4. Préavis municipal N° 39/2024 – Parcelle N° 897 – Droit de superficie en faveur de la Fondation du centre œcuménique de Vassin – retour des constructions à la Commune avant échéance

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Yves Rossier
<u>Membres</u> :	PLR	Marianne Adank
	PSDG	Walter Steiner
	LV	Maude Froidevaux - Myriam Michel
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	UDC	Dan Ziehli

10. Rapports

10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 31/2024 – Budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Margaux Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 31/2024,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 32/2024 – Budget 2025 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. André Gruaz

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 32/2024,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

10.3. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 33/2024 – Budget 2025 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Rapport : M. Piero Negro

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente indique la procédure qu'elle entend suivre pour l'examen du budget. Celui-ci sera examiné chapitre par chapitre et les amendements seront annoncés dans le service qu'ils concernent. *(Cette manière de procéder ne fait l'objet d'aucune réaction du Conseil)*

Le budget est examiné dicastère par dicastère. *(Seuls les postes qui font l'objet d'une demande de parole ou d'un amendement/sous-amendement sont mentionnés ci-après)*

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte 130.4361.03 Ajustement indexation
(nouveau) Proposition d'amendement à Fr. 116'400.- de la Municipalité

M. P. Negro rappelle la teneur et les raisons de cet amendement telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement N° 3 est **acceptée** à une large majorité (trois abstentions).

Compte 150.3653.15 Subventions - Fonds culturel Riviera
Proposition d'amendement à Fr. 598'000.- de la Municipalité

Compte 150.3653.62 Subventions – Diminution FCR 2025
(nouveau) Proposition d'amendement à Fr. 13'000.- de la Municipalité

M. P. Negro rappelle la teneur et les raisons de ces amendements telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement N° 2 est **acceptée** à une large majorité (deux avis contraires et deux abstentions).

2. FINANCES

Compte 210.4001.00 Impôt sur le revenu
Proposition d'amendement à Fr. 31'470'000.- de la Municipalité

Compte 210.4002.00 Impôt sur la fortune
Proposition d'amendement à Fr. 7'470'000.- de la Municipalité

Compte 210.4003.00 Impôt sur la dépense (étrangers sans activité)
Proposition d'amendement à Fr. 432'000.- de la Municipalité

Compte 210.4004.00	<u>Impôt à la source</u> Proposition d'amendement à Fr. 1'070'000.- de la Municipalité
Compte 210.4011.00	<u>Impôt sur le bénéfice des sociétés</u> Proposition d'amendement à Fr. 6'810'000.- de la Municipalité
Compte 210.4012.00	<u>Impôt sur le capital des sociétés</u> Proposition d'amendement à Fr. 1'630'000.- de la Municipalité
Compte 210.3809.01 (nouveau)	<u>Attrib. - Impôt affecté coûts expl. garderies (1.0 point)</u> Proposition d'amendement à Fr. 752'000.- de la Municipalité

M. P. Negro rappelle la teneur et les raisons de ces amendements telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement N° 4 est **acceptée** à une large majorité (deux avis contraires et une abstention).

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

Mme la Syndique fait référence à l'amendement déposé par la Municipalité par rapport à deux postes supplémentaires. La Municipalité a pris en compte l'avis de la commission des finances et constate qu'il s'agit plus d'un problème de forme que de fond. Elle retire donc son amendement et reviendra avec un préavis lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée.

4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Compte 431.3116.00	<u>Achats matériel de signalisation</u> Proposition d'amendement à Fr. 20'000.- de la commission des finances
--------------------	--

M. P. Negro rappelle la teneur et les raisons de cet amendement telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement N° 5 est **acceptée** à une large majorité (cinq avis contraires et une abstention).

Compte 471.3526.00	<u>Part. due au SIGE</u> Proposition d'amendement à Fr. 30'000.- de la Municipalité
Compte 630.3524.01	<u>Contrôle des denrées alimentaires</u> Proposition d'amendement à Fr. 12'500.- de la Municipalité
Compte 630.3524.02	<u>Incinération des animaux</u> Proposition d'amendement à Fr. 40'000.- de la Municipalité

M. P. Negro rappelle la teneur et les raisons de ces amendements telles qu'elles figurent dans le rapport de la commission des finances.

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement N° 1 est **acceptée** à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. P. Negro donne lecture des conclusions du rapport de la commission avec les chiffres finaux qui ressortent des débats et votes du Conseil.

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées telles qu'amendées** à la quasi-unanimité (un avis contraire). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 33/2024,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2025 tel qu'amendé prévoyant :

• Charges	Fr.	86'309'663.-
• Revenus	Fr.	86'674'219.-
• Excédent de recettes présumé	Fr.	364'556.-

10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis (PLR) – La durabilité – un défi qui nous concerne tous

Rapport : Mme Viviane Huber

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à la majorité (quatre avis contraires et deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis (PLR) – La durabilité – un défi qui nous concerne tous,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du postulat de Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis (PLR) – La durabilité – un défi qui nous concerne tous, tel qu'amendé, et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts

Rapport lu par M. Kurt Egli

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont **adoptées** à la majorité (vingt-cinq avis contraires et trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accepter la prise en considération du projet de modification du règlement sur le stationnement de La Tour-de-Peilz de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) et consorts et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 34/2024 – Ediction d'un Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions

Rapport : Mme Brigitte Fahrni Chiusano

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente remarque que l'art. 113 RCC prévoit que lorsqu'il s'agit d'un règlement, « le président donne successivement lecture de chacun des articles du projet ». Pour gagner du temps, elle propose de s'en tenir à la lecture des articles 4 et 8 pour lesquels la commission propose des amendements. *(Cette manière de procéder ne fait l'objet d'aucune opposition de la part du Conseil)*

Article 4 – Permis de construire

a) nouvelles constructions, agrandissements et dépendances :

Fr. 5.- par m2 de plancher habitable ou d'activité et/ou des surfaces de constructions annexes et dépendances, minimum de Fr. 300.-, maximum de Fr. 50'000.-.

Pour les constructions à vocation agricole et/ou para agricole, le tarif est réduit de 50%. Sur demande motivée du requérant préalablement au début du traitement du dossier et lorsque le calcul de l'émolument sur la base du nombre de m2 de plancher habitable produit un résultat sans rapport avec la valeur de la prestation de l'administration, l'émolument peut alors être calculé selon le temps consacré au traitement du dossier au tarif horaire *fixé par l'article 3, alinéa 5 du présent règlement*.

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

Article 8 – Occupation du domaine public

Calcul de facturation d'un permis de dépôt

La parole n'est pas demandée. Au vote, cet amendement est **accepté** à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées telles qu'amendées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 34/2024,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le projet de Règlement communal concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions, tel qu'amendé.

10.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 35/2024 – Octroi de la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz à M. Claude de Ribaupierre, alias Derib, auteur de bandes dessinées

Rapport : Mme Bernadette Menétrey

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme M. Cornaz présente une idée qui est arrivée après la séance de commission. Le proverbe dit « Derrière chaque grand homme se cache une femme ». La réussite d'un homme est souvent due au soutien discret et efficace d'une femme. À l'heure où cet adage perpétue une vision patriarcale, où les femmes sont laissées dans l'ombre, sans reconnaissance, cette maxime pourrait être remplacée par « À côté de chaque grand homme se tient une grande femme ». Certaines ont été des muses, des sources d'inspiration pour les artistes, écrivains et penseurs (Gala pour Salvador Dali, Marie Curie pour son mari Pierre, Eleanor Roosevelt, une des plus grandes femmes de l'histoire américaine). Dans le cas présent, Claude de Ribaupierre a publié beaucoup de bandes dessinées ; il est le papa de Yakari, de Buddy Longway et d'autres œuvres depuis 1969. Sur le site de l'exposition « De Ribaupierre à Derib » qui a eu lieu du 1^{er} avril au 8 novembre 2020 à Montreux, une photo montre DOMINIQUE de Ribaupierre, son épouse, en train de dessiner. Elle-même illustratrice, elle a collaboré avec son mari et André Jobin sur les albums, entre autres, de Yakari. Le groupe LCIVL pense donc que Mme Dominique de Ribaupierre mériterait elle aussi la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz. Elle dépose donc un amendement qui souhaite que la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz soit donnée à Mme Dominique de Ribaupierre en même temps qu'à son mari.

M. J. Costanzo souhaite lui aussi déposer un amendement aux conclusions du préavis. Afin de donner toute sa noblesse au proverbe « Derrière chaque grand homme se cache une femme », il propose d'octroyer la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz à M. Claude de Ribaupierre, alias Derib, auteur de bandes dessinées, et à son épouse Dominique de Ribaupierre, coloriste de leurs œuvres.

Mme la Présidente constate que ces deux amendements ont un but identique, même si leur terminologie n'est pas la même. Elle propose donc de modifier les conclusions du préavis de la manière suivante : d'octroyer à M. Claude de Ribaupierre ainsi qu'à Mme Dominique de Ribaupierre la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz. (*Cette proposition ne fait l'objet d'aucune objection de la part du Conseil*)

Au vote, cet amendement est **accepté** à une large majorité (trois abstentions).

Mme B. Fahrni Chiusano regrette qu'il manque la mention « alias Derib, auteur de bandes dessinées ». Mme la Présidente précise que cette mention ne figure pas dans la conclusion du préavis (*Mme B. Fahrni Chiusano renonce à déposer un amendement supplémentaire*).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées telles qu'amendées** à une large majorité (deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 35/2024,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'octroyer à M. Claude de Ribaupierre ainsi qu'à Mme Dominique de Ribaupierre la bourgeoisie d'honneur de La Tour-de-Peilz.

11. Communications municipales

11.1. Communication municipale N° 30/2024 – Préavis N° 4/2023 – Renouvellement de la place de jeux du Château – Décompte final

- 11.2. Communication municipale N° 31/2024 – Préavis N° 10/2019 – Remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure – Décompte final
- 11.3. Communication municipale N° 32/2024 – Préavis N° 3/2024 – Remplacement des serrures, des clés et de la mise en passe du collège des Mousquetaires – Décompte final
- 11.4. Communication municipale N° 33/2024 – Préavis N° 10/2020 – Assainissement, éclairage et réaménagement des chemins des Bulessees et du Crotton – Décompte final
- 11.5. Communication municipale N° 34/2024 – Établissement d'un plan de mobilité scolaire pour les établissements de La Tour-de-Peilz
- 11.6. Communication municipale N° 35/2024 – Préavis N° 12/2022 – Réfection d'un tronçon du ruisseau de Sully – Décompte final
- 11.7. Communication municipale N° 36/2024 – Quai Emile-Louis Roussy – Attribution des emplacements de kiosques saisonniers
- 11.8. Communication municipale N° 37/2024 – Modification de la subvention Mobilité – FEDD

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique indique qu'une demande de référendum intitulée « Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 30 octobre 2024 d'augmenter à 65% le taux d'imposition pour 2025-2026 » a été déposée ce lundi au Greffe municipal. La Municipalité traitera de cet objet et de l'autorisation de récolter des signatures lors de sa séance du 16 décembre 2024.

Mme E. Kaiser, municipale, indique que le projet de cheminement des rives du lac a été déposé cette semaine à l'examen préalable auprès du Canton. C'est une version remaniée à laquelle on a ajouté une renaturation des rives sur toute la longueur du tronçon concerné.

En réponse à la question de Mme S. Blank Barbezat par rapport au projet de plage à la Maladaire, elle indique qu'il n'est pas prévu de réaliser un accès spécifique pour les personnes à mobilité réduite, jugée peu pertinente et qui nécessite des installations lourdes. En revanche, une portion de mur sera supprimée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement au lac.

12. Questions, propositions individuelles et divers

M. F. Abbet revient sur le dernier amendement voté. Le sujet était certes très consensuel, mais cet amendement est l'exemple parfait de ce dont il parlait dans le postulat qu'il a déposé par rapport au matériel à disposition dans la salle du Conseil communal. Voter sur quelque chose sans voir ce dont il s'agit et sans pouvoir prendre quelques secondes de réflexion est très difficile. Afficher l'amendement permettrait de finaliser les choses et de ne pas voter dans le stress.

Mme A.-M. Arnaud demande à la Municipalité de supprimer la souche de séquoia qui décore le Jardin Roussy. Cet arbre a été abattu le 22 mars 2023. La souche est restée avec une branche qui ne sert même pas de balançoire aux enfants. Une astuce vient d'être trouvée pour faire vivre plus longtemps ce bois pourri : la branche est soutenue par une béquille. Les Boélands et les Boélandes ne comprennent plus l'acharnement à garder cette œuvre si bien protégée. Il y a eu assez d'études pour planter les arbres disparus dans le jardin. Il faudrait en planter de nouveaux sans retard. Et quel est l'avenir du biotope, qui est abandonné ? Elle remercie la Municipalité de répondre à ces quelques interrogations. Il s'agit du bien-être non seulement du jardin, mais de nous toutes et tous.

Mme G. Pasche, présidente de l'Association des rives du lac, se félicite de voir que le dossier avance un peu, petit bout par petit bout ; il faut beaucoup de patience et d'endurance dans cette affaire. Elle remercie la Municipalité d'avoir trouvé une solution pour faire avancer ce projet et de proposer une renaturation ; c'est vraiment très prometteur. Celles et ceux qui ne la connaissent pas peuvent aller voir ce qui a été réalisé à Saint-Sulpice et qui amène vraiment un plus au niveau de la nature.

Elle souhaite aussi donner son sentiment par rapport au référendum déposé contre le point d'impôt supplémentaire. Des projets assez conséquents sont prévus à La Tour-de-Peilz, entre autres une école, puisque la population ne cesse d'augmenter. Elle se dit quelque peu inquiète de voir à quel point certains sont frileux par rapport à cela. La commune peut décider de scolariser nos enfants dans des pavillons, mais elle serait vraiment désolée qu'on en arrive là, surtout pour une commune qui a quand même quelques moyens. Elle espère donc qu'on prendra aussi en compte ce genre de choses lorsqu'il s'agira à nouveau de se poser la question d'un collège et que toutes les personnes qui sont dans le comité référendaire ont fait une simulation sur la quantité d'impôts qu'elles vont payer en plus. Ce sont les personnes qui ont de gros moyens qui paieront le plus d'impôts à la suite de cette augmentation, pas les gens qui ont des petits moyens.

M. R. Urech revient sur la communication municipale N° 33/2024 concernant l'assainissement et réaménagement des chemins des Bulessees et du Crotton. La 3^e puce des justificatifs parle de la « non-exécution de l'éclairage public sur la partie non urbanisée du chemin des Bulessees et du chemin du Crotton, afin de limiter la pollution lumineuse. Des tubes de réserve ont été prévus dans la chaussée pour un éventuel déploiement ultérieur ». La commission de gestion avait posé la question de cette non-exécution et la réponse différait quelque peu de ce qui est annoncé ici par le fait que le service avait informé que des tubes en attente avaient été posés sur le haut des Bulessees, mais pas sur le chemin du Crotton. Sa question est donc de savoir si le Crotton est équipé ou pas de tubes de réserve. Concernant le paragraphe qui mentionne que ni le projet initial ni les évolutions n'avaient suivi de procédure selon la loi sur les routes, il rappelle que ce sont uniquement les modifications du projet qui ont amené à devoir suivre cette procédure. Pour le projet initial, le rapport de la commission précise clairement que ce n'était pas nécessaire. Si la Municipalité a besoin d'investiguer pour pouvoir répondre avec sûreté à la question relative aux tubes de réserve, il peut sans autre attendre la séance du mois de février.

M. J. Bonvin encourage les membres du Conseil à lire la récente publication Canton-Communes, qui contient un article extrêmement intéressant sur les compétences du Conseil et la séparation des pouvoirs, et qui clarifie les limites du droit d'initiative des conseillers et les possibilités d'amendements. Ces dispositions entraînent des conséquences relativement importantes sur le fonctionnement du Conseil et les amendements que ces membres peuvent déposer ou pas.

Mme la Présidente remercie les personnes qui ont participé à la séance d'information sur le budget. Elles ont ainsi pu se préparer avec leurs groupes et ce n'est qu'avec ce travail préalable qu'on arrive à mener des séances comme celle de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20h20 en souhaitant à toutes et tous de belles Fêtes de fin d'année. La séance est suivie du repas de fin d'année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Manon Roethlisberger

Carole Dind